

Conférence régionale de la mer et du littoral

CR réunion GT EMR du 17 novembre 2022

Le présent document est un compte-rendu du GT EMR du 17/11/22. Il doit se lire en complément du support de présentation de l'évènement (disponible sur le site [éoliennesenmer.fr](http://eoliennesenmer.fr)). Cette synthèse apporte les informations énoncées lors des interventions des participants.

L'objectif de la réunion est d'échanger sur l'avancement des campagnes environnementales et techniques réalisées dans le cadre du projet de ferme commerciale éolien flottant Bretagne sud faisant l'objet du cinquième appel d'offres passé par l'Etat (AO5).

Présents : la liste des participants se trouve en annexe 1 (p9).

Ordre du jour :

- 1 Compte rendu du GT EMR du 11 mars 2022,
- 2 Projet éolien flottant au Bretagne sud (AO5)
 - Rappel du projet, périmètre et calendrier
 - Point d'avancement de l'état initial de l'environnement :
 - Calendrier des campagnes ;
 - Etat initial de l'environnement : études environnementales par compartiment, synthèse bibliographique, protocoles et premiers résultats de campagne ;
 - Étude paysagère et patrimoniale.

Introduction

En préambule, il a été rappelé la volonté d'associer et de mobiliser des acteurs régionaux dans l'exercice de planification.

Gurvan Alligand (Région Bretagne) rappelle :

- que le format de ce groupe est technique avec des habitudes de travail en commun anciennes : un travail sur l'éolien flottant qui a démarré au début des années 2010 puis réactivé fortement en 2015-2016.
- qu'un certain nombre de groupes techniques se sont tenus sur la question des zones, des impacts, sur la question des retombées locales, sur la question de faisabilité autour de l'éolien flottant pour être au rendez-vous de la commande ministérielle de 2018 qui visait à définir un certain nombre de conditions et de zones pour l'ouverture d'appels d'offres sur l'éolien flottant.
- que le point de référence commun c'est la CRML de juin 2018 qui avait fait des propositions de zonage sur l'implantation des parcs éoliens et avait identifié un certain nombre de points de vigilance concernant l'acceptabilité et la faisabilité de ces projets au large des côtes bretonnes et notamment en Bretagne Sud au large de Groix Belle île.

- que la CRML rassemble 5 collègues : l'Etat, les collectivités, les socio-professionnels, les associations et les syndicats. La composition de ce GT EMR est relativement souple et permet de convier, en tant que besoin et selon l'ordre de jour, d'autres participants pour nourrir les débats et les échanges : notamment les candidats à l'AO5 depuis les derniers GT.

- que cette CRML constitue un engagement partenarial de l'Etat et de la Région Bretagne sur ce projet et qui s'est traduit par une mobilisation de la CRML depuis de nombreuses années et notamment au sein de son GT EMR.

- que la Région Bretagne est aux côtés de l'Etat depuis le début de la procédure pour les appels d'offres qui concernent le Sud de la Bretagne et notamment dans l'organisation du débat public et de son contenu.

- que la Région Bretagne reste fortement connectée à la procédure et à la suite des opérations, tout en respectant des conditions de vigilances nécessaires vis-à-vis d'une procédure d'appel d'offres de cette nature.

- Dans un contexte d'annonces autour des ambitions concernant le développement des énergies marines et l'exercice de planification qui est devant nous, la Région souhaite que la CRML puisse, dans le prolongement de son travail et du travail de son GT EMR, continuer à associer et mobiliser les acteurs régionaux que vous êtes pour jouer un rôle, qui reste à définir, dans cet exercice de planification.

Arnaud Périard (SGAR Bretagne) :

- Rejoint les propos du représentant de la Région et confirme la volonté partagée de l'Etat et du Conseil régional d'un développement des énergies marines renouvelables. Cette volonté se traduit par un engagement fort dans les instances de concertation, telles que la CRML.

- Rappelle que le GT EMR de la CRML est une instance qui complète et ne se substitue pas aux actions de communication à l'attention du grand public, à la CRML, ou encore au travail à l'échelle du conseil maritime de façade.

- Indique que l'objet principal de la réunion de ce jour consiste à présenter les modalités des études en cours, et non à ce stade les résultats des études.

Catherine Ratsivalaka (Préfecture Maritime) :

- Rappelle le rôle de la CRML dans l'adoption du plan d'action du DSF NAMO

- Précise que la CRML sera, de nouveau, sollicité dans les futurs exercices de planification à venir au vu de l'ambition du Président de la République d'installer 40 GW d'éolien flottant en France métropolitaine d'ici à 2050 ;

- Confirme la volonté du préfet maritime d'assurer la conciliation des activités en mer ;

- Indique que les travaux sur l'AO5 contribuent à l'atteinte de la neutralité carbone et qu'ils seront pris en compte dans le cadre de la future loi programmation énergie-climat et de la PPE ainsi que par la SNML 2 en cours de rédaction.

Ensuite, il a été rappelé les actions passées depuis le GT EMR du 11 mars 2022 :

- Poursuite et achèvement du dialogue concurrentiel entre l'Etat et les 10 candidats,
- Choix de l'aire d'étude de raccordement terrestre et maritime,

- Poursuite de la concertation pour la recherche du fuseau de moindre impact (FMI),
- Lancement des campagnes environnementales,
- Publication du périmètre définitif pour l'AO5.

Armand Quentel (CRPMEM Bretagne) :

- Recommande la valorisation des contenus présents sur le site eoliennesenmer.fr.
- Conseille de créer un lien entre les travaux du GT EMR de la CRML et le Conseil Maritime de Façade

Lucie Trulla (Directrice de projet éolien en mer DREAL Bretagne) : informe que le CR GT EMR 11/03/22 et les présentations sont disponibles sur le [site eoliennesenmer.fr](http://site.eoliennesenmer.fr)

1 Compte-rendu du GT EMR du 11 mars 2023

Validation du compte-rendu accessible sur eoliennes.fr

2 Projet éolien flottant au Sud de la Bretagne (AO 5)

2.1. Rappels sur le projet AO5 *Présentation par Bertrand Bourdon (Pilote de projets concertation pour RTE) + Lucie Trulla (Directrice Projets éoliens en mer de la DREAL Bretagne)*

14/03/22 : validation par le Préfet du Morbihan de l'aire d'étude raccordement en mer (partie Est de Groix) et à terre.

27/09/22 : validation de la localisation dans le domaine public maritime pour l'AO5 couvrant une superficie de 45 km² avec la possibilité d'une réduction à 40 km² par les candidats (zones optionnelles pour réduire l'impact paysager depuis Belle-Ile notamment).

Actuellement :

- Travail en cours sur la recherche du fuseau de moindre impact pour le raccordement. Résultats mi-mars 2023, puis présentés lors de la 2^{ème} réunion plénière de concertation.
- Phase de concertation post débat public

Calendrier prévisionnel présenté :

Début 2023 : diffusion du cahier des charges de l'AO5 par la commission de régulation de l'énergie (CRE)

1er semestre 2023 : sélection du lauréat

⇒ *Léger décalage, sans impact sur le calendrier général du projet (mise en service parc estimée en 2029-2030)*

Courant 2023 et 2024 : rédaction de l'étude d'impact pour le dépôt de l'autorisation environnementale pour le projet de raccordement puis une actualisation sera réalisée pour le projet de parc.

2029-2030 : mise à disposition du raccordement puis mise en service.

2.2. Etat initial de l'environnement : études environnementales par compartiment, synthèse bibliographique, protocoles et campagnes

Présenté par Adeline Molière (DGEC, Cheffe de projet) et les différents responsables d'études (SETEC, SINAY, TBM, IFREMER)

Adeline Molière, DGEC : Rappelle que :

- La synthèse bibliographique est à disposition sur le site eoliennesenmer.fr. Cette synthèse a pour objectifs de déterminer les enjeux de la zone de projet et d'identifier les lacunes pour définir les campagnes à réaliser.
- L'état initial de l'environnement permet de communiquer des informations aux candidats puis il sera fourni au lauréat (pour réaliser l'étude d'impact sur l'environnement).
- La DGEC veille à harmoniser des états initiaux pour davantage de cohérence entre les projets d'éolien en mer.

2.2.1 Présentation des évolutions apportées aux protocoles liés aux études pour la zone de l'AO5 et son raccordement (et sur les zones identifiées dans la Décision de la Ministre du 18 mai 2021) depuis mars 2022

Marion Cuif IFREMER, coordination de l'expertise scientifique « usages » en appui aux politiques publiques,

L'Ifremer a rappelé son périmètre d'intervention pour l'appui apporté lors de la rédaction de la synthèse bibliographique et des protocoles :

- Pour la zone retenue pour la poursuite des études préalables à un second appel d'offres de la Décision Ministre incluant celle de l'AO5,
- Pour les compartiments : poissons, mollusques et crustacés, habitats benthiques, qualité de l'eau et qualité des sédiments.

L'Ifremer a indiqué avoir commencé son appui à l'Etat dès la rédaction du cahier des charges. L'Ifremer a rappelé l'importance de la synthèse bibliographique qui doit permettre d'identifier les enjeux et les lacunes de connaissance sur la zone et ainsi d'orienter les suivis environnementaux supplémentaires nécessaires à la réalisation d'un état actuel de l'environnement. Le document initial ne mettait pas suffisamment en exergue le lien entre les résultats de la synthèse bibliographique et les choix effectués pour les suivis. L'Ifremer a également transmis ses observations sur les protocoles. L'Ifremer et Setec ont ensuite échangé sur les protocoles et plans d'échantillonnage, cette co-construction a permis de proposer des protocoles

finaux améliorés. Suite à l'annonce de la zone réduite de l'AO5 et pour tenir compte des premiers résultats, l'Ifremer continuera d'apporter son appui pour réviser les plans d'échantillonnage pour la seconde année.

Remarques :

Julien Dubreuil CRPMEM de Bretagne : Demande plus de transparence sur les modifications apportées sur les protocoles (notamment suite aux remarques et/ou commentaires IFREMER).

Adeline Molière : Les échanges avec l'Ifremer pourront être formalisés afin de permettre une mise à disposition au public.

Armand Quentel : par rapport à la Directive Nationale sur le zéro artificialisation nette (ZAN), le domaine maritime est-il concerné ? Quelle est la cohérence entre la loi accélération des Energies Renouvelables et la loi ZAN ?

Hors réunion : Un des objectifs stratégiques environnementaux du Document stratégique de façade (DSF) vise à limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer jusqu'à 20m de profondeur, la cible étant la baisse du rythme de l'artificialisation sur l'estran notamment. A ce premier objectif s'ajoute un objectif plus général de réduction des pertes physiques des habitats particuliers liées aux ouvrages et usages avec une cible de zéro perte nette à l'horizon 2026 sur des habitats particuliers.

Revue de protocoles, (mise en valeur des évolutions et état d'avancement des suivis) - présentée par Yann Patry SETEC (zone parc) et Aurélie Jolivet TBM (zone raccordement)

Pour information : Les paragraphes ci-dessous présentent les évolutions des protocoles. Les informations sur les définitions des études et leurs degrés d'avancement sont décrits sur le support de présentation.

Qualité de l'eau

- Réalisation des échantillonnages d'eau avec une bouteille Niskin en téflon,
- Modification du plan d'échantillonnage : les deux stations les plus éloignées supprimées, ajout d'une station dans la partie Nord-Est.

Qualité des sédiments

- Modification du plan d'échantillonnage : ajout d'une station,
- Modification méthode de prélèvements pour 2023 : utilisation d'un carottier.

Suivis des communautés phyto et zooplanctoniques

- Modification du plan d'échantillonnage : Ajout d'une station dans la partie Nord-Est (i.e. Idem « Qualité de l'eau »).

Habitats et peuplement benthique / faciès sédimentaire

Revue complète du plan d'échantillonnage

- 24 stations : 5 stations (x2) zone A, 5 stations zone B, 14 stations extérieures distantes de 1 à 2 km de la zone de production,
- Aire de raccordement Est : 45 stations en 2022 ; une seconde campagne aura lieu en 2023 centrée sur le fuseau de moindre impact (FMI).

Habitats et peuplement benthique / faciès rocheux

- Modification du plan d'échantillonnage : Ajout d'un transect à l'extérieur (station référence),
- Evolution stratégie d'échantillonnage en exploitant la bathymétrie SHOM permettant le positionnement des trajectoires avec précision.

Poissons, Mollusques et crustacés

- Chalut panneau : modification du plan d'échantillonnage lors de la première campagne en mer, liée aux connaissances du patron pêcheur impliqué (zone A = 3 stations ; déplacement d'une station référence),

Casiers : revue complète du plan d'échantillonnage en définissant une stratégie d'échantillonnage avec une sectorisation des faciès rocheux zone A, 4 zones avec déploiement de filières composées de 200 casiers chacune sur 3 jours (relève des engins toutes les 24h).

Bruit sous-marin

- Passage de l'approche BAG (Before After Gradient) avec 6 stations permettant évaluation de la variation des paramètres sur un gradient spatial,
- Modification du plan d'échantillonnage : modification de la position des stations O et L pour tenir compte des enjeux liés à la défense nationale.

Julien Dubreuil : A propos de la suppression des protocoles sur les espèces pélagiques et la langoustine du protocole halieutique V3 : Quelle est la raison de ces retraits ? Quelles seront les modalités des amendements futurs ?

Adeline Molière : Ces campagnes sont toujours prévues. Les protocoles pour réaliser un état initial des espèces bioturbatrices (durée 1 an) et pélagiques (durée 1 an) sont en cours de définition par Setec avec l'appui de IFREMER ainsi que les protocoles DGT et caging de moules. L'évaluation de l'intérêt d'un radar ornithologique est en cours.

Julien Dubreuil : Pourquoi ces campagnes ne dureraient qu'un an ?

Adeline Morlière : Les campagnes relatives aux pélagiques et au radar ornithologique sont prévues sur une durée d'un an, car les technologies déployées ou le déploiement de certaines technologies à l'échelle de la zone d'étude sont en cours de développement.

Yann Patry : Pour les langoustines, les données acquises pourront être comparées à celles collectées par l'IFREMER au travers les campagnes LANGOLF-TV. Elles apporteront un point de comparaison (échelle locale vs golfe de Gascogne) et offriront la possibilité de disposer de données antérieures sur cette espèce (évaluation du stock de langoustine menée par l'IFREMER annuellement depuis 2014).

Adeline Morlière : Il est possible d'ajouter une deuxième année de suivi des langoustines au cours de l'état de référence. Ajout en réponse à une question dans le tchat : pour l'état initial pour les

espèces bioturbatrices et les pélagiques, il n'y aura qu'un an de campagne et les données obtenues seront mises en perspectives des données plus macro déjà disponibles. Pour l'état de référence, il n'y aura pas d'impact planning puisque les campagnes pourront être parallélisées avec la phase de conception et de demande et l'obtention de l'autorisation environnementale

Julien Dubreuil : le CRPMEM conteste la discontinuité acceptée pour les trois ans de l'état de référence.

Marion Cuif : IFREMER conseille 3 années de suivi pour établir un état de référence. Ces trois années ne doivent pas forcément être consécutives mais réalisées durant un délai de 6 ans entre le début des suivis et le début des travaux. Dans ces conditions, et si la continuité du plan et des techniques d'échantillonnage est respectée, l'état initial (d'une durée de 2 ans pour la majorité des campagnes) peut être utilisé dans l'état de référence.

Adeline Morlière : Un travail de formalisation concernant le déroulé de l'état initial et de référence est en cours. Une fois les règles clarifiées, ce guide sera diffusé aux services instructeurs pour qu'ils l'intègrent lors dans les autorisations environnementales.

Morgane Ramonet : Propose d'intégrer les résultats des campagnes LANGOLF (réalisées par l'IFREMER) dans la synthèse bibliographique.

Hors réunion : ce sera fait.

Mr Touso : Demande si l'abandon du projet de ferme pilote éolienne flottante aura un impact sur le planning du parc Sud Bretagne ?

Martin Salmon : non, car les deux projets sont distincts sur le plan industriel et juridique. Sur le volet environnement, on notera l'utilité des données acquises (avifaune et mégafaune) lors des campagnes de la ferme pilote qui ont été communiquées aux candidats pour qu'ils les prennent en compte pour l'élaboration de leurs offres. De plus, le REX des fermes pilotes flottantes en Méditerranée sera utilisé pour l'AO5, notamment les observations concernant le comportement des espèces présentes en Bretagne et en Méditerranée.

Marc Suquet (Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement de Belle-Ile)

Quelles sont les actions envisagées pour diminuer le stress animal pendant la phase de travaux ? Notamment lors de la période (10 mois/an) de reproduction d'espèces (dizaine se reproduisant sur site) des poissons. Comment seront présentés les résultats au public ?

Adeline Molière : Les mesures ERC n'ont pas encore été développées. Elles seront définies sur une étape ultérieure après avoir évalué les impacts sur la base des résultats des campagnes en cours.

Les réunions du GT EMR servent à présenter ces résultats.

Marc Di Felice : Rappelle la nécessité de prévoir au moment venu le développement d'une communication adaptée et à l'attention de tout public (restitution orale dans une réunion publique, mise en forme des études de manière pédagogique).

Lucie Trulla : Confirme la réalisation future de synthèses vulgarisées de ces résultats et la mise en place de restitutions.

2.2.2. Campagnes en mer/planning prévisionnel des études techniques à venir Aurélie Jolivet (TBM) et Yann Patry (SETEC)

Points évoqués lors des interventions : (complément d'information dans le support de présentation)

Les descriptions des campagnes en mer et le planning en mer sont détaillés sur le support de présentation.

Etude géotechniques/raccordement : Affinement des sondages lorsque le FMI sera identifié.

Survey UXO : Le survey UXO sera réalisé une fois que le fuseau aura été retenu (fev 2023), elle sera associée avec campagnes DRASSM.

Campagnes géotechniques : Attentes conditions météo-océanographiques favorables, le navire est en stand-by. Les campagnes ont été planifiées pour maintenir les activités des pêches lors des levés.

Questions : Quels protocoles ont été déployés pour évaluer les impacts des forages ?

- Mesure turbidité. Rapport de la campagne résultat pas encore diffusé.
- Des observations ROV ont été réalisées sur substrat meuble. Des campagnes ont été reportées pour permettre une simultanéité entre les études techniques et les études environnementales.
- A partir de novembre, les hydrophones positionnés par Sinay pourront apporter une information sur le bruit généré pendant les forages.

2.3 Etude paysagère et patrimoniale – présentée par Pierre Yves Pasco - Atelier de l'isthme (Cf présentation)

Pour information : Le parc de St Nazaire est visible à 50 km par bonnes conditions météorologiques

Question de l'audience : A quelle échéance sera disponible l'étude paysagère pour les candidats ?

L'étude devrait être disponible fin décembre **2022**.

Conclusion :

Considérant l'exercice de planification de l'espace maritime à venir, la Préfecture Maritime sollicite les remarques et les attentes des professionnels impactés et du public.

L'audience demande que :

- L'AO5 soit exemplaire, car de nombreux projets soumis aux mêmes procédures de validation seront développés sur les façades maritimes françaises ;
- A l'image de l'Ecosse qui a rédigé un [guide de planification pour l'éolien en mer](#), il est attendu que l'État présente un processus équivalent intégrant une vision globale et intégratrice de la planification maritime de toutes les activités intégrant le fait éolien ;

- Une vigilance sur la qualité des débats publics en lien avec les futurs parcs. Le travail sur l'AO5 remonte à plusieurs années, l'accélération des constructions ne doit pas se faire au détriment du débat.

Marc Suquet : Recommande l'ajout d'un volet éthique (environnemental, fiscal et social) dans l'analyse des candidatures pour l'AO5, car l'obtention de ces projets par les candidats représente un enjeu économique et de communication (image positive véhiculée par les ENR).

Salmon Martin : Informe que le lauréat sera sélectionné sur des critères économiques pour 70% de la note conformément aux lignes directrices relatives aux aides d'Etat, mais que des critères liés à la prise en compte des enjeux sociaux et de développement territorial et à la prise en compte des enjeux environnementaux seront intégrés. La proposition de critère évoquée est non directement liée à l'objet du projet et ne serait probablement pas légale.

La DREAL remercie l'audience et clôture la réunion.

Annexe 1 - Liste des participants :

Participation GT EMR du 17/11/2022			
PRESENTIEL	DISTANCIEL		
HANTRAYE Mathieu (MTE/DGEC)	Valin Marie (DDTM 56)	Schvartz Thibault (Creocean)	Cuif Marion (Ifremer)
MORLIERE Adeline (MTE/DGEC)	Salmon Martin (MTE/DGEC)	Le Devedec Laurent	Briens Jean-Claude
BORNENS Philippe (Setec)	Devis Jean-Pierre (DDTM 56)	Bothorel Emma (RWE)	Pasco Pierre-Yves (atelier de l'Isthme)
PATRY Yann (Setec)	Audrey (CDPMEM 56)	Duporte Eric (Shom)	Ropert (FFESSM)
BOURDON Bertrand (RTE)	Paillette Valentin (DREAL)	Bouchet Boris (Créocéan)	Suquet Marc (CPIE)
BRISSET Olivier (RTE)	Cuesta Anne-Marie	Pettex Emeline (Cohabys)	Le Devedec Laurent
RATSIVALAKA Catherine (Premar)	Vanderstocken Alexis	Camps Matthieu	Lerculey
ALLIGAND Gurvan (Région Bretagne)	Auge Bertrand (OFB)	Thiebaud Léa (DDTM22)	
PERIARD Arnaud (SGAR)	Jolivet Aurélie (TBM environnement)	Turriès Maëlle	
BECOARN Yann (DIRM NAMO)	Le Port Annaïg (Maison de la Mer/espace des sciences)	Daviau Jean-François	
BAREAU François (CCI Bretagne)	Monteillet Antoine	Loubrie Mathilde	
Stephane Pennanguer (Région Bretagne)	Noirot Christelle	Martinez Ludivine (Cohabys)	
QUENTEL Armand (CRPMEM BZH)	Penhouet (UNAN)	Jacob Mathieu (SINAY)	
DUBREIL Julien (CRPMEM BZH)	Lorgeoux	Renault Quentin	
DUTHION Pierre (EDF)	Sabas Eva	Kuhn Antoine	
TRULLA Lucie (DREAL Bretagne)	Hervy Camille (Iberdrola)	Di Felice Marc (CNDP)	
VILLEMIN Fanny (DREAL Bretagne)	Prevot Jehanne (FEM)	Nicolas (Ocean Winds)	